



COMMUNIQUE DE PRESSE

PRESENTATION DE LA PERFORMANCE FINANCIERE DU FRR AU 31 DECEMBRE 2023

Paris, le 5 avril 2024

La performance nette de tous frais du FRR de +9,68% en 2023 est portée par une reprise des marchés boursiers, dans un environnement de taux d'intérêt volatiles.

La performance annualisée du portefeuille, depuis le 1er janvier 2011, est de +3,9% nette de tous frais, niveau très supérieur au coût de la dette publique portée par la CADES de 1,1% sur la période contribuant à créer une valeur nette pour les finances publiques de 13 Md€. Depuis fin 2010, les actifs de performance du FRR affichent une progression de 112,8% tandis que celle des actifs de couverture se monte à 21,8%.

Le FRR publie ce jour ses résultats suite à l'approbation le mardi 27 mars 2024 de ses comptes pour l'exercice 2023 par son Conseil de surveillance. Après une année 2022 de forte baisse, les marchés obligataires et des actions ont finalement rebondi en 2023, notamment aux mois de novembre et décembre grâce à de meilleures perspectives sur l'inflation et la croissance ouvrant la voie à une atténuation des politiques restrictives des banques centrales et à des anticipations de baisses de taux. En juin 2022, le FRR avait augmenté de 10 points la part des actifs de performance dans son allocation stratégique pour la porter à 70%. En 2023, il a décidé de maintenir ce poids mais en augmentant de 5 points les obligations d'entreprises à haut rendement au détriment des actions. Ce poids élevé d'actifs de performance a largement bénéficié à la performance du 2nd semestre 2023.

L'année 2023 se termine sur une quasi-stabilité des actifs du FRR, à 21,2 Md€, après le paiement annuel de 2,1 Md€ à la CADES, grâce à un effet marché de 2 Md€, soit une performance de gestion de +9,68%.

La performance annualisée du FRR, calculée depuis le 1^{er} janvier 2011, s'établit à 3,9% (soit 64% en cumulé) alors que le coût de la dette publique portée par la CADES est de 1,1% en moyenne sur la période et a permis une création nette de valeur pour les finances publiques de 13 Md€. En outre, après un 13^{ème} versement de 2,1 Md€ à la CADES, le FRR a désormais restitué plus que la totalité de ses dotations.

Le déploiement des investissements dans l'économie française s'est poursuivi et la performance des actifs non cotés a bien résisté après une année 2022 exceptionnelle.

Fin 2023, les montants effectivement investis en actifs non cotés (somme des montants effectivement appelés nets des distributions en principal et majorés des réévaluations nettes) étaient de 2,9 Md€, soit 13,7 % du total des actifs du FRR, témoignant de l'engagement du FRR au service de l'économie française en particulier dans laquelle plus de 78% de ces encours sont investis.

Ces actifs non cotés qui avaient apporté en 2022 une surperformance par rapport aux actifs cotés de plus de 600 M€, soit quelque 2,5% à l'échelle du portefeuille total du FRR, ont très bien résisté en 2023. Leur contribution négative de 0,97% sur l'année à la performance des actifs du FRR par rapport aux actifs cotés s'explique pour la moitié par le décalage des ajustements de valorisation au 4^{ème} trimestre, marqué par une forte reprise des marchés obligataires et des actions cotées.

En particulier la bonne performance d'ensemble des investissements en fonds d'infrastructures liés à la transition énergétique et climatique en 2023 après une année 2022 absolument exceptionnelle illustre la bonne santé d'ensemble du portefeuille d'actifs non cotés du FRR et la pertinence des choix de long terme effectués par la gouvernance et les équipes du FRR.

Investisseur responsable, le FRR a encore approfondi l'alignement de son portefeuille avec les objectifs gouvernementaux et européens de financement de la transition écologique et énergétique.

En 2023, le FRR a encore renforcé ses exigences de responsabilité dans ses investissements, notamment au titre de la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) qu'il a rejointe dès 2019 et qui l'engage à éliminer les émissions nettes de gaz à effet de serre de son portefeuille d'ici 2050. Cet engagement comporte une étape intermédiaire de réduction des émissions du FRR en absolu à fin 2028 par rapport à 2019.

Pour y parvenir, le FRR a assigné en 2023 à ses 3 nouveaux mandats de gestion active d'actions européennes de petites et moyennes capitalisations une cible de réduction de 40% des émissions de CO2 par rapport à l'indice de référence calculé au démarrage et de -75% d'ici décembre 2028. Pour ses 4 nouveaux mandats d'obligations d'entreprises à haut rendement en dollars, l'objectif de réduction initial des émissions de CO2 est de -35% par rapport à l'indice de référence et de -60% d'ici décembre 2028.

Cette approche continuera d'être étendue au fur et à mesure des renouvellements de marché et en cohérence avec la nouvelle Stratégie d'investissement responsable adoptée fin 2023 par le Conseil de surveillance du FRR.

Le FRR est un établissement public administratif de l'Etat créé par la loi en 2001. Doté d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire, il a pour mission de gérer les sommes qui lui sont affectées afin de constituer des réserves destinées à contribuer à la pérennité des régimes de retraites.

Contact presse : 01 58 50 99 12

